

Initiatives ministérielles

Tantôt, un député néo-démocrate parlait du dossier à savoir ce que le gouvernement entendait faire en 1983 lorsqu'il a mandaté la commission pour revoir tout ce dossier-là. Je pense qu'en 1983 il était temps de revoir le dossier. Ensuite, la Commission Eastman a fait rapport au gouvernement et recommandait certains changements qui pouvaient bénéficier à ceux et celles qui fabriquent des médicaments au Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur d'en face n'a même pas écouté la Commission Eastman. Il en a donné davantage.

Le projet de loi C-22 allait beaucoup plus loin que les recommandations du Rapport Eastman. Ensuite, comme je le disais, on a eu C-22, on a eu les promesses du gouvernement d'en face, promesses qui ne se sont jamais réalisées.

Maintenant, en 1992, soit le 23 juin de cette année, le gouvernement, encore une fois, s'apprête à donner un avantage aux grandes compagnies pharmaceutiques et à mettre fin au système actuel qui permet la fabrication de produits pharmaceutiques génériques. En tout cas, le projet du gouvernement va certainement écarter le potentiel de l'industrie de produits pharmaceutiques génériques et va faire augmenter les prix des produits pharmaceutiques pour le consommateur canadien.

J'écoutais la députée de Winnipeg-Sud nous dire tantôt que l'on ne doit pas faire peur aux Canadiens et que l'on ne doit pas leur dire que les prix des produits pharmaceutiques vont augmenter. Vous savez, je n'ai pas peur de dire la vérité aux consommateurs canadiens, je n'ai pas peur de leur dire qu'ils sont en train de se faire frapper à coups de matraque par le gouvernement d'en face. J'espère que les Canadiens et Canadiennes continueront à envoyer des cartes comme celles que j'ai ici en main, des centaines de personnes qui le laisseront savoir à tous les parlementaires de cette Chambre, qui le laisseront savoir au premier ministre. J'espère même qu'ils lui téléphoneront aujourd'hui ou demain, qu'ils demanderont à lui parler personnellement et qu'ils lui diront: On veut conserver un système de médicaments qui est abordable, et on ne veut pas du projet de loi C-91. C'est la position que nous avons prise, nous du Parti libéral. Je ne dis pas que C-22 doit exister dans sa forme actuelle pour toujours. Il est bien possible qu'un jour on doive l'amender, mais faisons-en l'étude, déterminons ce qui est le meilleur pour les consommateurs, et seulement à ce moment-là pourrait-on contempler un changement.

Entre-temps, le projet de loi C-91 va beaucoup trop loin; il va en tout cas plus loin que ce que nous, les parlementaires du Parti libéral, peuvent supporter. Et, encore plus important, je pense qu'il rendra les prix des

produits pharmaceutiques beaucoup trop chers pour la grande majorité des Canadiens.

Il est intéressant de noter que le gouvernement s'apprête à rendre la vie plus facile aux grandes compagnies pharmaceutiques alors que le gouvernement des États-Unis, le nouveau gouvernement qui prendra place bientôt, lui, s'apprête à serrer les guides. Alors, qu'est-ce qu'on verra? On verra probablement un gouvernement canadien qui donne plus de latitude aux grandes compagnies pharmaceutiques alors qu'aux États-Unis on sera en train justement de mieux protéger les consommateurs. Alors le gouvernement ira à ce moment-là non seulement à l'encontre de la population canadienne, non seulement à l'encontre des parlementaires de l'opposition, mais même à l'encontre de ceux qu'il prétend être leurs amis, soit le gouvernement et les autorités des États-Unis d'Amérique.

Alors je dis aux députés conservateurs d'en face qu'il est encore temps de changer d'avis.

[Traduction]

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, le député a dit que le gouvernement avait promis, en 1987, lorsqu'il a adopté le projet de loi C-22, que nous aurions 3 000 emplois supplémentaires en 1996. Il a fait remarqué qu'à peine deux ans plus tard, nous en avions déjà la moitié. Nous ne sommes qu'en 1992 et depuis l'adoption, en 1987, du projet de loi C-22, 2 400 nouveaux emplois ont été créés, bien avant la date prévue et en dépit des sombres avertissements qu'avait alors émis le Parti libéral.

• (1720)

Je pense que, si nous savons tirer les leçons du projet de loi C-22, nous en concluons que le projet de loi C-91 va stimuler la création d'emplois, les investissements et la croissance dont nous avons tant besoin. Et c'est ce que nous voulons tous, du travail.

J'aimerais demander au député s'il croit à la propriété industrielle, s'il croit que lorsqu'on obtient un brevet, on a le droit de le faire respecter. N'est-ce pas là un droit raisonnable et juste? S'il croit à la propriété industrielle, alors j'aimerais qu'il m'explique comment il défend cette invention du gouvernement libéral qui s'appelle l'octroi obligatoire de licences qui n'était rien de plus qu'un mécanisme conçu par lui pour déjouer ses propres lois sur les brevets d'invention. Ou bien on croit à la propriété industrielle ou bien on n'y croit pas. Il me semble que les libéraux ne savaient pas sur quel pied danser. Je ne vois pas d'autre explication. Si vraiment ils croyaient à la propriété industrielle, alors je ne comprends pas pourquoi ils ont créé ce qu'ils ont appelé l'octroi obligatoire de licences.